

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 293 Vœu relatif au respect de l'interdiction des étalages sur le tronçon de l'avenue de Clichy entre la Place de Clichy et la Fourche.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la volonté du maire de Paris de moderniser l'espace public, d'équilibrer son partage entre les différents usages, volonté qui s'est concrétisée dans le 17^e arrondissement notamment par la requalification de la Place de Clichy puis la rénovation du tronçon de l'avenue de Clichy entre la place de Clichy et la Fourche ;

Considérant que ces réaménagements permettent une meilleure prise en compte des piétons en améliorant leur sécurité et en favorisant leurs déplacements ;

Considérant le vœu - présenté par les élus de gauche en juin 2013 - demandant le non renouvellement des autorisations données, par la mairie du 17^{ème}, à certains commerçants d'utiliser l'espace public pour leurs étalages ;

Considérant la fin de non-recevoir donnée en réponse par l'adjoint au maire du 17^e chargé de la Diversité, du monde Combattant, de l'Intercommunalité et confirmée par la maire du 17^e ;

Considérant de plus que l'option retenue par la maire du 17^e arrondissement, à savoir l'autorisation des étalages sur l'espace public pour les commerces de bouche, les fleuristes et les libraires – option dont la licéité reste à démontrer - ne concerne de fait aucun commerce du tronçon rénové ;

Considérant que, depuis, le dernier Comité de Suivi du projet a réaffirmé le principe de l'interdiction totale des étalages ;

Considérant enfin que cette proposition en faveur de l'amélioration des circulations piétonnes (notamment des personnes à mobilité réduite), du désencombrement des trottoirs et de la qualité de l'espace public, recueille l'approbation de l'ensemble des parties prenantes, hormis jusqu'à présent de la Mairie du 17^e ;

Sur proposition de Mme Annick LEPETIT, M. Patrick KLUGMAN, Mme Isabelle GACHET et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Mairie du 17e arrondissement s'engage à faire respecter l'interdiction totale des étalages entre la Place de Clichy et la Fourche et que cette interdiction soit transcrite dans la future Charte du Commerce.